

## ANNEXE 2

### Liste détaillée des motifs de saisie lors de l'inspection *post mortem* des ongulés domestiques relative à la liste A

Numéro d'ordre	Motivation en fait	Cat. SPA	Motivation en droit en vigueur	Définition Précisions Observations à l'usage des services d'inspection en abattoir	Éléments de communication destinés aux éleveurs
<b>1</b>	Abcès non spécifiques à localisation unique	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Le terme "abcès" est à réserver pour les tissus mous. Correspond à un <u>seul abcès</u> ou <u>plusieurs dans un même organe</u> ou un même territoire de drainage lymphatique	
<b>2</b>	Abcès non spécifiques à localisations multiples	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Le terme "abcès" est à réserver pour les tissus mous.	Foyers infectieux mis en évidence dans plusieurs organes
<b>3</b>	Abcès par corps étranger	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Abcès hépatique de grande taille en lien avec une réticulite traumatique. Présence d'adhérences avec le diaphragme ou le tube digestif	



<b>4</b>	Abcès omphaloplébitiques	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Saisie du foie en l'absence de signe de pyohémie ou de répercussion sur l'état général	Abcès du foie consécutifs à une infection du cordon ombilical
<b>5</b>	Abcès pyohémiques	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale justifiée	Abcès multiples liés à un passage d'agents infectieux dans le sang et donc dans tout le corps. Risque élevé à la consommation.
<b>6</b>	Abcès pyléplébitiques	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i> ;	Saisie du foie en l'absence de signe de pyohémie. En lien possible avec une parakératose du rumen.	Abcès du foie souvent associés à un état d'acidose du rumen dont l'origine peut être un déséquilibre alimentaire
<b>7</b>	Actinobacillose/ Actinomycose	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i> ;	Pour toutes les espèces sauf le porc.	Résultat de l'infection spécifique de la langue ou de la mâchoire dite « langue de bois ».
<b>8</b>	Altérations et anomalies : tiquetage musculaire	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques[...]</i> ;	Les termes « purpura » ,« infiltration hémorragique » et « hémangiopathie myohémorragique » ne doivent plus être utilisés pour caractériser le tiquetage musculaire	Petites hémorragies disséminées dans les muscles, apparaissant lors de l'abattage, liées à une fragilité des vaisseaux sanguins

9	Altérations et anomalies : tiquetage pulmonaire	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques[...];</i>	Suite accident lors de la saignée. Recouvre les appellations d'aillotage (inhalation de sang dans le parenchyme pulmonaire), d'écoffrage pulmonaire (passage de sang entre les plèvres)	Taches ou plages rouges disséminées dans les poumons, apparaissant lors de l'abattage (inhalation de sang)
10	Altérations et anomalies : tiquetage rénal	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques[...];</i>	Le tiquetage rénal (terme à utiliser) correspond, à des hémorragies rénales sur un tissu sain.	Petites hémorragies disséminées sur les reins, particulièrement chez les veaux, apparaissant lors de l'abattage, liées à une fragilité des vaisseaux sanguins
11	Altérations et anomalies : putréfaction profonde (puanteur d'os)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne uniquement les étapes postérieures à l'abattage proprement dit : stockage, atelier de découpe	Odeur et couleur anormales le long de l'os (le plus souvent dans la cuisse). Développement de bactéries dans la profondeur des masses musculaires
12	Altérations et anomalies : putréfaction superficielle (limon)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne uniquement les étapes postérieures à l'abattage proprement dit: stockage, atelier de découpe	Développement de bactéries en surface des masses musculaires ou des cavités

13	Altérations et anomalies : moisissures	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante e[...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne uniquement les étapes postérieures à l'abattage proprement dit : stockage, découverte en découpe.	
14	Altérations et anomalies : souillures autres que liées au contenu digestif	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Il s'agit de souillures lors des opérations d'abattage telles que : bile, écoulements d'abcès, graisse de chaîne....	Il s'agit de souillures lors des opérations d'abattage telles que : bile, écoulements d'abcès, graisse de chaîne....
15	Altérations et anomalies : souillures d'origine digestive	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa s)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une contamination fécale, par souillure ou autre ;</i>	Toutes les contaminations visibles des viandes lors des opérations d'abattage liées au contenu de l'appareil digestif (de la bouche au rectum) y compris celles résultant de contacts avec le cuir : Souillures d'œsophage , d'incident d'éviscération, incidents liés à la ligature du rectum, souillures par contacts du cuir....	Toutes les contaminations visibles des viandes lors des opérations d'abattage liées au contenu de l'appareil digestif (de la bouche au rectum) y compris celles résultant de contacts avec le cuir : Souillures d'œsophage , d'incident d'éviscération, incidents liés à la ligature du rectum, souillures par contacts du cuir....
16	Amyotrophie localisée	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Correspond à une amyotrophie localisée à un membre. Si l'amyotrophie est généralisée, utiliser le terme cachexie.	Fonte musculaire plus ou moins étendue, responsable d'une dissymétrie de la carcasse, et souvent liée à une fracture, une infection...

<b>17</b>	Arthrite unique	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Le stade évolutif sera apprécié en priorité par l'examen de la réaction lymphonodale concernée dans toutes les espèces .	Inflammation d'une articulation. L'origine (traumatique ou infectieuse) et le stade évolutif conditionnent la décision du service d'inspection
<b>18</b>	Arthrites multiples	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...] des anomalies organoleptiques [...]</i>	A partir de deux articulations atteintes. Le stade évolutif sera apprécié en priorité par l'examen de la réaction lymphonodale concernée dans toutes les espèces. L'utilisation de ce motif n'implique pas nécessairement une décision de saisie totale.	Inflammation de plusieurs articulations. La localisation, l'origine (traumatique ou infectieuse) et le stade évolutif conditionnent la décision du service d'inspection
<b>19</b>	Broncho-pneumonie fibrinocongestive	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Saisie partielle poumons et cœur en l'absence de signe de généralisation	Infection pulmonaire en évolution
<b>20</b>	Broncho-pneumonie mucopurulente	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Saisie partielle poumons et cœur en l'absence de signe de généralisation	Infection pulmonaire avec présence de mucus et de pus dans les bronches
<b>21</b>	Broncho-pneumonie gangreneuse	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale	Infection pulmonaire avec nécrose et odeur gangréneuse caractéristique. Souvent causé par une fausse déglutition (« fausse route, erreur de lieu»)

<b>22</b>	Broncho-pneumonie : fibreuse	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> 3 <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques</i>	Saisie partielle poumons	Cicatrice d'infection pulmonaire
<b>23</b>	Brucellose aiguë (Lésions de)	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section IV Chapitre IX - F 2</b> 2 <i>Les viandes provenant d'animaux chez lesquels l'inspection post-mortem a permis de mettre en évidence une brucellose aiguë.</i>	Saisie totale	Maladie réputée contagieuse, transmissible à l'homme (déclaration obligatoire des cas humains)
<b>24</b>	Cachexie	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa q)</b> 3 <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux émaciés ;</i>	Inclut l'amyotrophie généralisée. Synonyme = étisie	Maigreur associée à une fonte musculaire
<b>25</b>	Calcinose	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> 3 <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>		Dépôt anormal de sels calcaires, essentiellement sur les plèvres, parfois l'endocarde et la paroi interne des grosses artères.
<b>26</b>	Charbon (Lésions de)	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> 2 <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>		Infection généralisée, Maladie réputée contagieuse pour toutes les espèces animales, transmissible à l'homme (déclaration obligatoire des cas humains)
<b>27</b>	Congestion diffuse de l'intestin	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> 2 <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante, des anomalies organoleptiques ;;</i>	Lors d'observation d'une congestion d'une partie de l'intestin sans autre lésion associée des viscères et de la carcasse, pratiquer la saisie partielle de l'intestin et du mésentère. (Avis ANSES du 10.12.2010 n°2008-SA-0308)	Couleur rouge anormale, plus ou moins étendue, de certaines parties de l'intestin

<b>28</b>	Congestion généralisée	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>		Rougeur de l'ensemble de la carcasse traduisant une maladie en évolution
<b>29</b>	Congestion généralisée avec hémorragies multiples	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Concerne la congestion active (phase vasculaire)	Circulation d'agents infectieux ou toxiques dans le sang : rougeur et petites hémorragies dans de nombreux tissus.
<b>30</b>	Congestion passive	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Terme à réserver aux abats (foie, rate) et par extension aux pannes en contact chez le porc. Terme consacré par l'usage, le terme anatomo-pathologique exact étant stase sanguine.	Congestion d'un organe due à une obstruction du retour veineux <b>ou</b> accumulation de sang dans un organe consécutif à un trouble de la circulation .
<b>31</b>	Couleur anormale	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante, des anomalies organoleptiques ;</i>		
<b>32</b>	Couleur anormale : anthracose pulmonaire	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Saisie du ou des poumon(s) et des nœuds lymphatiques.	Coloration noirâtre diffuse (fin piqueté) des poumons liée à l'inhalation de poussières.



<b>33</b>	Couleur anormale : céroïdose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Coloration grise à brun clair du gras. Comprend les agneaux à graisse de couleur bise.	Coloration anormale du gras (gris à brun clair).
<b>34</b>	Couleur anormale : mélanose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>		Coloration noire sur différents tissus (séreuses, méninges, poumon, foie...) liée à un défaut de l'embryogénèse
<b>35</b>	Couleur anormale : ochronose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>		Coloration brun chocolat à noire des reins liée à l'accumulation de pigments. Occasionnel chez les animaux âgés
<b>36</b>	Couleur anormale : ostéohémochromatose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>		Coloration brun chocolat des os liée à un défaut métabolique ,
<b>37</b>	Cysticercose musculaire localisée : forme vivante	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>		Présence dans le muscle de larves vivantes de ténia : l'adulte est parasite de l'intestin de l'homme pour les larves rencontrées chez les bovins, de l'intestin du chien pour celles rencontrées chez les ovins.

<b>38</b>	Cysticerose musculaire généralisée	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>		Présence dans le muscle de larves de ténia : l'adulte est parasite de l'intestin de l'homme pour les larves rencontrées chez les bovins, de l'intestin du chien pour celles rencontrées chez les ovins.
<b>39</b>	Cysticerose musculaire localisée : forme dégénérée	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>		Présence dans le muscle de larves mortes de ténia : l'adulte est parasite de l'intestin de l'homme pour les larves rencontrées chez les bovins, de l'intestin du chien pour celles rencontrées chez les ovins.
<b>40</b>	Cysticerose hépatopéritonéale	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>		« Boule d'eau du boucher » (présence de larves d'un ténia du chien en surface des viscères )
<b>41</b>	Cytostéatonécrose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...] des anomalies organoleptiques ;</i>	D'origine traumatique (gros bout de poitrine, graisse de couverture) ou d'origine métabolique (graisses internes)	Changement de consistance de la graisse, qui durcit et s'imprègne de calcaire. Souvent en relation avec une affection du pancréas ou des reins (graisse interne) ou avec des traumatismes (graisse de couverture). Peut s'accompagner d'un amaigrissement.
<b>42</b>	Dermite non parasitaire (ou lésions de)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne les lésions de la peau et des tissus sous-jacents. Inclut les aphtes.	Inflammation de la peau de nature infectieuse ou allergique

43	Distomatose sans observation de douves à l'ouverture des canaux biliaires (Lésions de)	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>	Ce motif englobe toutes les lésions imputables à deux affections qui sont soit la fasciolose soit la dicrocoeliose c'est à dire les lésions de cholangite, et/ou lithiase biliaire (avec douves mortes et nécrosées) et/ou les abcès distomiens, et/ou lymphadénite éosinophile sub aiguë parasitaire, et/ou des lésions d'hépatite interstitielle chronique Le motif de « sclérose hépatique » est à réserver aux lésions du foie sans lien apparent avec la distomatose.	Inflammation du foie et des canaux biliaires provoquée par des douves sans identification du parasite dans le foie de l'animal. Des pertes économiques sont généralement associées à cette maladie.
44	Distomatose avec observation de douves à l'ouverture des canaux biliaires (Lésions de)	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>		Inflammation du foie et des canaux biliaires provoquée par des douves avec identification du parasite dans le foie de l'animal. Des pertes économiques sont généralement associées à cette maladie.
45	Echinococose (Lésions d')	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>	Echinococcus granulosus : localisation habituellement hépatique et/ou pulmonaire des kystes hydatiques. Saisie systématique foie et poumons	Présence de larves d'un ténia du chien. La contamination de l'Homme est possible à partir du chien infesté.
46	Emphysème pulmonaire	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>		Lésion secondaire à des ruptures d'alvéoles pulmonaires

47	Endocardite fibrineuse	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>		Inflammation des valves cardiaques en lien avec une pathologie infectieuse générant un risque de septicémie (circulation d'agents infectieux dans le sang). La consommation de viande ou d'abats provenant de ces animaux représente un risque pour la santé publique.
48	Endocardite fibreuse	3 (2 chez porc)	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance [...], des anomalies organoleptiques [...]</i></p>	Correspond à l'endocardite végétante fibreuse. Chez le porc, effectuer le classement en Cat 2 en raison d'un portage éventuel du bacille du rouget.	Inflammation des valves cardiaques cicatrisée
49	Entérite congestive	2 (1 si MRS)	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	Lors de congestion de la muqueuse intestinale +/- congestion du mésentère +/- inflammation ou congestion ganglionnaire mésentérique +/- ulcérations et hémorragies intestinales +/- péritonite congestive: Il doit être prononcé une saisie totale au motif « entérite congestive ». (Avis ANSES du 10.12.2010 n°2008-SA-0308) Suspicion de salmonellose en présence d'un épaissement de la muqueuse intestinale et de lésions de typhlo-colite fibrineuse voire nécrotique.	Inflammation de l'intestin,. La consommation de viande ou d'abats provenant de ces animaux représente un risque pour la santé publique.
50	Entérite fibreuse	2 (1 si MRS)	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance [...], des anomalies organoleptiques [...]</i></p>	Comporte : les entérites d'origine parasitaire (oesophagostomose),.	Comprend les entérites d'origine parasitaire .

51	Entérite hypertrophiante	2 (1 si MRS)	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Comprend les lésions de paratuberculose chez les bovins et d'iléite du porc à Lawsonia intracellularis.	Comprend les lésions de paratuberculose chez les bovins et d'iléite du porc.
52	Escarres et autres plaies cutanées	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne les porcins.	
53	Gale (Lésions de)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne les lésions de la peau et des tissus sous-jacents.	Inflammation de la peau provoquée par la multiplication d'un acarien. Contagieux entre animaux. Transmission possible à l'Homme par contact.
54	Gangrène	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale dans tous les cas. Ce motif est à utiliser pour les cas de gangrène autres que viscérales définies par ailleurs selon leur localisation (cf péritonite, broncho-pneumonie et péricardite)	Infection grave secondaire au développement de bactéries gangréneuse. La consommation de viande ou d'abats provenant de ces animaux représente un risque pour la santé publique.
55	Hémarthrose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Le noeud lymphatique correspondant peut être de volume et de consistance non modifiés ou rouge en périphérie, ou présenter un aspect marbré rouge ou totalement rouge	Présence de sang dans au moins une articulation. Attention aux conditions d'élevage et de transport des animaux si ces lésions sont fréquentes.

56	Hépatite insulaire nécrosante	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Visible en cas de salmonellose aiguë du veau. Motif de saisie totale dans tous les cas	Lésions du foie évoquant la présence de salmonelles. La consommation de viande ou d'abats provenant de ces animaux représente un risque pour la santé publique
57	Hépatite interstitielle fibreuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Chez le porc, le terme d'ascaridose parfois utilisé, lié à l'étiologie parasitaire est à remplacer par le terme qualifiant la lésion du tissu hépatique.	Lésions blanchâtres (« Taches de lait ») sur le foie secondaire au passage de larves de parasites. (Ascaris dont l'adulte vit dans l'intestin du porc)
58	Hépatite toxi-infectieuse	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	« Foie feuille morte » Motif de saisie totale dans tous les cas	Inflammation grave du foie provoquée par la circulation d'agents infectieux ou toxique dans le sang. La consommation de viande ou d'abats provenant de ces animaux représente un risque pour la santé publique.
59	Hydronéphrose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Si la lésion rénale est post-infectieuse, il y a un risque d'odeur urineuse (obstacle à l'écoulement urinaire) Rechercher une éventuelle odeur urineuse de la carcasse	Destruction des structures internes du rein et accumulation anormale d'urine dans les reins, pouvant entraîner une odeur urineuse de la viande
60	Hypodermose (ou lésions d')	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne les lésions de la peau et des tissus sous-jacents	Inflammation de la peau provoquée par la présence de varrons.

61	Ictère	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa u)</b>  <i>Les viandes [...] si elles peuvent, selon l'avis du vétérinaire officiel, après examen de toutes les informations pertinentes, constituer un risque pour la santé publique ou animale ou sont, pour tout autre motif, impropres à la consommation humaine;</i></p>		Coloration jaune (« jaunisse ») d'origine pathologique de la carcasse et des organes. Certains agents responsables d'ictère sont transmissibles à l'Homme. La consommation de viande ou d'abats provenant de ces animaux représente un risque pour la santé publique
62	Infiltration hémorragique	3	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i></p>		Hématome.
63	Infiltration hémorragique liée à une fracture	3	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i></p>	Comprend l'hématome organisé ou non à tous les stades	Hématome secondaire à une fracture.
64	Infiltration séreuse du tissu conjonctif	3	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques ;</i></p>	Le terme infiltration séreuse du tissu conjonctif recouvre : - - hydrocachexie - hydrohémie - infiltration séreuse généralisée Saisie totale	Carcasses humides ne séchant pas ou très lentement et superficiellement.

65	Kyste	3	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée [...], des anomalies organoleptiques[...]</i></p>	<p>Les localisations les plus fréquentes sont le foie et les reins  Saisie de l'organe</p>	<p>Formation d'une « poche » remplie de liquide, lésion le plus souvent congénitale</p>
66	Lymphadénite caséuse des petits ruminants	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	<p>Correspond à la maladie des petits ruminants due à <i>Corynebacterium pyogenes ovis</i>.</p>	<p>Abcès dans les ganglions suite à inoculation de germes (piqûre, blessure cutanée) et autres localisations possibles par dissémination sanguine ou lymphatique )</p>
67	Lymphadénite généralisée	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>		<p>Inflammation de l'ensemble des ganglions traduisant une infection généralisée</p>
68	Mammite	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>		

69	Mérite	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>		
70	Morve (Lésions de)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section IV Chapitre IX - F3 viandes provenant de chevaux dans lesquels la morve a été diagnostiquée.</b>	Saisie totale dans tous les cas	Infection nasale ou cutanée transmissible à l'Homme. Zoonose
71	Myosite oedémateuse des jeunes bovins	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Comporte la dégénérescence musculaire des jeunes bovins précoces. Il s'agit d'une myosite aiguë : œdème, muscles mous et blanc crème.	Modification de l'aspect du muscle, concernant essentiellement les jeunes bovins et qui altère de façon irréversible les qualités de la viande. Lésion découverte à la coupe, le plus souvent.
72	Myosite éosinophilique	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...] [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	L'origine sarcosporidienne des lésions ne pouvant être confirmée sans un examen de laboratoire, et compte tenu du fait que les lésions de myosite éosinophilique chez les bovins peuvent avoir d'autres origines, le terme « myosite éosinophilique » est à utiliser dorénavant pour cette espèce à la place du terme « lésions de sarcosporidiose ». (cf motif 107)	Conséquence possible de l'infestation des muscles par un parasite qui entraîne une coloration verte des fibres musculaires.

<b>73</b>	Myosite localisée	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Le terme de "myosite localisée" comporte toutes les lésions inflammatoires d'étiologie variable y compris les traces d'injections médicamenteuses.	Lésion inflammatoire localisée du muscle, (ces lésions peuvent parfois être générées par des injections médicamenteuses).
<b>74</b>	Néphrite glomérulo-épithéliale	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Le terme de pétéchies rénales est à proscrire car cette lésion est liée à la formation d'immuns complexes (ex : peste porcine ...) Lésion justifiant une saisie totale	Inflammation aiguë des reins, possiblement associée à une maladie infectieuse
<b>75</b>	Néphrite interstitielle fibreuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Saisie des reins	Modification de l'aspect des reins d'évolution chronique
<b>76</b>	Néphrite maculeuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Concerne le veau. Néphrite interstitielle non suppurée en foyers disséminés Saisie des reins.	Modification de l'aspect des reins d'évolution chronique
<b>77</b>	Néphrite thrombo-embolique	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Lésion justifiant une saisie totale	Lésion des reins liée à l'arrivée de germes par voie sanguine

<b>78</b>	Odeur anormale	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent [...]des anomalies organoleptiques[...]</i>	Par exemple : acétone, pulpe, ensilage, clou rouillé, marée, lactique, urineuse, stercoraire, violette (ascaridose chez veau). Porcs à « gros ventre ».	
<b>79</b>	Odeur sexuelle prononcée	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent [...]des anomalies organoleptiques, notamment une odeur sexuelle prononcée ;</i>	Odeur en lien avec la cryptorchidie, l'hermaphrodisme ou la non castration	
<b>80</b>	Oedème	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Comprend l'ascite et l'œdème généralisé. Contrairement à l'infiltration séreuse généralisée, en cas d'œdème généralisé il y a écoulement apparent de liquide dans les parties déclives et/ou les cavités. Dans le cas d'une infiltration séreuse généralisée, le liquide est fixé dans le tissu conjonctif,(cf motif 64). L'importance de la saisie dépend de l'étendue de l'œdème et des lésions associées.	Accumulation de liquide le plus souvent localisée dans les parties basses de l'animal et liée à un problème circulatoire ou inflammatoire
<b>81</b>	Ostéodystrophie	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Regroupe toutes les déformations, malformations, cicatrices osseuses, susceptibles de rendre la carcasse ou partie de carcasse insuffisante ou répugnante	Déformation de l'os
<b>82</b>	Ostéomyélite	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Réserver le terme d'abcès pour les tissus mous	Infection osseuse

<b>83</b>	Péricardite congestive	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale le plus souvent	Inflammation aiguë de l'enveloppe du coeur
<b>84</b>	Péricardite fibrineuse	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale dans tous les cas	Inflammation aiguë de l'enveloppe du coeur
<b>85</b>	Péricardite purulente	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale dans tous les cas	Inflammation aiguë de l'enveloppe du cœur avec accumulation de pus
<b>86</b>	Péricardite gangreneuse	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Saisie totale dans tous les cas	Inflammation aiguë de l'enveloppe du cœur. Possible circulation de toxines bactériennes dans tout l'organisme
<b>87</b>	Péricardite fibreuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Saisie de l'organe  Se reporter à la péritonite fibreuse (point de vigilance)	Inflammation cicatrisée de l'enveloppe du coeur

88	Péritonite congestive	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	<p>Vasodilatation (arborisations vasculaires importantes sur un fond rose /rouge plus ou moins étendu).Doit être détectée dès l'IPM de premier niveau ; peut s'estomper dans les heures qui suivent l'abattage, mais ne s'amplifie pas en <i>post mortem</i>.  Nécessité d'un examen minutieux des abats blancs (mise en consigne obligatoire)  L'inflammation aiguë du péritoine est justiciable d'une saisie totale.  Fréquemment observée en région post diaphragmatique .  PORCINS : La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir</p>	Inflammation aiguë du péritoine
89	Péritonite fibrineuse	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	<p>Ce motif est justiciable d'une saisie totale .  Le qualificatif de péritonite fibrineuse doit être utilisé systématiquement en présence de <u>fibrine tapissant une séreuse enflammée</u> (stade aigu de l'inflammation : congestive,exsudative, fibrineuse, purulente etc...)  Ce motif exclut les réticulopéritonites stabilisées chez les bovins.(cf motif 105)  PORCINS : La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir.</p>	Inflammation aiguë du péritoine

90	Péritonite purulente	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	<p>Inflammation généralisée du péritoine avec production massive de pus baignant les viscères abdominaux (odeur fortement nauséabonde en général à l'ouverture abdominale)</p> <p>La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir  Saisie totale dans tous les cas</p>	Inflammation du péritoine avec présence de pus
91	Péritonite gangreneuse	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	Saisie totale dans tous les cas	Inflammation aiguë du péritoine. Possible circulation de toxines bactériennes dans tout l'organisme
92	Péritonite fibreuse	3	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i></p>	<p><u>Point de vigilance</u> : dans toutes les espèces, l'existence de brides ou d'adhérences avec les viscères abdominaux mobiles peut générer une coloration rose- rouge des séreuses par frottement qui n'est pas dangereuse : à ne pas confondre avec une lésion de péritonite congestive justifiant quant à elle une saisie totale.</p> <p>La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir</p>	Inflammation cicatrisée du péritoine
93	Phlegmon	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>		Inflammation purulente diffuse nécessitant une saisie large

<b>94</b>	Pleurésie congestive	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	<b>PORCINS</b> : La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir	Inflammation évolutive des enveloppes pulmonaires
<b>95</b>	Pleurésie fibrineuse	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	<b>PORCINS</b> : La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir	Inflammation évolutive des enveloppes pulmonaires
<b>96</b>	Pleurésie purulente	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	<b>PORCINS</b> : La note de service DGAL/SDHA/N2001-8010 du 30-01-01 (inspection des séreuses chez le porc) définit la conduite à tenir	Inflammation évolutive des enveloppes pulmonaires avec présence de pus
<b>97</b>	Pleurésie fibreuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Se reporter à la péritonite fibreuse (point de vigilance)	Inflammation cicatrisée des enveloppes pulmonaires
<b>98</b>	Pneumonie congestive	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques ;</i>	Concerne les ovins et les équidés Saisie des poumons et du cœur en l'absence de signes de généralisation	Inflammation évolutive du poumon

<b>99</b>	Pneumonie fibreuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i>	Saisie des poumons	Inflammation cicatrisée des poumons
<b>100</b>	Processus tumoral généralisé	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>		Cancer : nombreuses tumeurs ou métastases réparties sur divers tissus ou organes
<b>101</b>	Processus tumoral généralisé : lymphosarcome	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Les dénominations utilisées correspondent aux motifs les plus fréquents et immédiatement caractérisables macroscopiquement	Cancer des ganglions. Concerne les ganglions et autres tissus lymphoïdes (ex : foie, rate, moelle osseuse...)
<b>102</b>	Processus tumoral généralisé : mélanosarcome	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i>	Les dénominations utilisées correspondent aux motifs les plus fréquents et immédiatement caractérisables macroscopiquement	Cancer à lésions tumorales noires

103	Processus tumoral localisé	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i></p>		Tumeur unique sans signe d'extension
104	Pyélonéphrite	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i></p>	Saisie de l'organe, recherche d'une odeur urinaire sur la carcasse	Inflammation purulente des voies urinaires remontant jusqu'au rein
105	Réticulopéritonite stabilisée	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b>  <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques[...]</i></p>	<p>Ce motif concerne les bovins sevrés lorsque l'infection péritonéale suite à l'évolution d'un corps étranger peut être considérée comme stabilisée. (cicatrisation partielle sans guérison)</p> <p>Descriptif de la lésion : lésion circonscrite, jusqu'à une quinzaine de cm de diamètre, pouvant présenter de la fibrine au centre mais délimitée par un bourrelet surélevé granuleux en périphérie et avec un bord parfaitement régulier (mécanisme de ventouse)</p> <p>Ce motif est à utiliser pour les cas de saisie partielle mais jamais en cas de saisie totale .</p>	Inflammation, limitée en extension, du péritoine consécutive à la perforation du réseau par un corps étranger
106	Rouget (Lésions de)	2	<p><b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b>  <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa f)</b>  <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux atteints d'une maladie généralisée, telle que la septicémie, la pyohémie, la toxémie ou la virémie généralisée ;</i></p>	Forme cutanée. On peut aussi rencontrer la triade lésionnelle : polyarthrite, endocardite, néphrite	Maladie infectieuse bactérienne principalement du porc transmissible à l'homme par contact ou ingestion

<b>107</b>	Sarcosporidiose (Lésions de)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>	Ce motif est à réserver aux ovins pour lesquels les lésions caractéristiques sont en lien avec la forme parasitaire	Lésions parasitaires au niveau des muscles des ovins (protozoaire de type coccidie)
<b>108</b>	Schwannome	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Les dénominations utilisées correspondent aux motifs les plus fréquents et immédiatement caractérisables macroscopiquement. L'arbre décisionnel est défini par la note de service DGAL/SDSSA/N2004-8073 du 15 mars 2004	Tumeurs bénignes des nerfs d'extension variable (côtes, plexus brachial, ...)
<b>109</b>	Sclérose hépatique	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Ce motif est à réserver aux lésions hépatiques sans lien apparent avec celles liées à la distomatose (aspect du foie bosselé et irrégulier) Saisie de l'organe	Inflammation cicatrisée du foie
<b>110</b>	Sclérose musculaire	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Liée à un trouble nutritif de la fibre musculaire. (dégénérescence cellulaire, apparition de tissu fibreux , envahissement par les adipocytes) ou fait suite à un traumatisme. Remplace notamment le terme « fibrolipomatose »	Dégénérescence graisseuse du muscle plus ou moins étendue
<b>111</b>	Sclérose musculaire iatrogène	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, une saignée insuffisante [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Concerne les cicatrices des plaies d'origine chirurgicale : cicatrices de laparotomie....	Cicatrices musculaires d'intervention chirurgicale .

<b>112</b>	Stéatose	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Saisie de l'organe	Surcharge graisseuse du foie et/ou des reins (syndrome de la vache grasse)
<b>113</b>	Stomatite	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>		Infection des lèvres ou de la bouche
<b>114</b>	Strongylose (Lésions de)	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa h)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent une infestation parasitaire, sauf indication contraire prévue à la section IV ;</i>	Intérêt uniquement épidémiologique. Concerne les lésions de strongylose à localisation hépatique, intestinale, péritonéale et pulmonaire	Lésions sur divers organes dues à la migration et à l'installation des strongles
<b>115</b>	Teigne (ou lésions de)	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Concerne les lésions de la peau et des tissus sous-jacents	Inflammation de la peau provoquée par la présence de champignon microscopique (« Dartres »). Attention : transmissible à l'Homme par contact
<b>116</b>	Télangiectasie maculeuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Saisie de l'organe	Lésion du foie en lien avec un trouble vasculaire bénin (bovins adultes et âgés)

<b>117</b>	Tuberculose généralisée (Lésion fortement évocatrice de )	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section IV Chapitre IX - E.2</b> <i>Les viandes provenant d'animaux pour lesquels il a été mis en évidence des lésions tuberculeuses dans plusieurs organes ou parties de la carcasse.</i>	Se reporter à la note de service DGAL/SDSPAN/2010-8305 Date: 08 novembre 2010	Tuberculose
<b>118</b>	Tuberculose localisée (Lésion fortement évocatrice de )	2	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section IV Chapitre IX - E.2</b> <i>Organe ou partie de carcasse et ganglions lymphatiques connexes pour lesquels une lésion tuberculeuse a été découverte dans les ganglions lymphatiques d'un seul organe ou d'une seule partie de la carcasse.</i>	Se reporter à la note de service DGAL/SDSPAN/2010-8305 Date: 08 novembre 2010	Tuberculose
<b>119</b>	Viande à évolution anormale : myopathie exsudative dépigmentaire	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...];</i>	Porc charcutier : Viande à pH précoce anormalement bas . Si modification intense et atteintes multiples saisie totale	Viande blanche, molle et humide sous l'effet du « stress » (viande pisseuse). Prédilection génétique chez le porc.
<b>120</b>	Viande à évolution anormale : viande fiévreuse	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Viande décolorée (rose saumon), exsudative à odeur aigrelette	Viande molle, décolorée, à odeur aigrelette.
<b>121</b>	Viande à évolution anormale : viande surmenée	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...], des anomalies organoleptiques [...]</i>	Viande à coupe sombre	Viande sombre et collante due à un surmenage musculaire

122	Viande immature	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa c)</b> <i>Les viandes [...] si elles proviennent d'animaux morts avant l'abattage, mort-nés, morts in utero ou abattus avant l'âge de 7 jours ;</i>	Recouvre les viandes d'animaux abattus trop jeunes par rapport aux habitudes commerciales en vigueur (caractères organoleptiques insuffisants pour l'alimentation humaine) Saisie totale.	Viande d'un animal abattu trop jeune et non conforme aux habitudes de consommation
123	Viande saigneuse	2 pour vian des cada véri ques  3 pour les au tres cas	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p)</b> <i>Les viandes [...] si elles présentent [...] une saignée insuffisante[...]</i> ;	Pas de lésions d'organes caractéristiques. Etat de réplétion des vaisseaux sanguins. Correspond aux carcasses pour lesquelles la saignée est insuffisante ainsi que les viandes cadavériques (caractère extrême) Saisie totale	Viande infiltrée de sang, par saignée incomplète liée soit à une mauvaise saignée ou sur un animal en pré-agonie
124	Viandes résultant du parage de la plaie de saignée	3	<b>Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004</b> <b>Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa d)</b> <i>Les viandes [...] si elles résultent du parage de plaies de saignée ;</i>	BOVINS : En cas de nécessité d'un parage complémentaire à celui défini dans le guide relatif aux opérations de parage de la plaie de saignée et de la gouttière jugulaire chez les gros bovins .	Parage des bords de la plaie de saignée liée à la présence de caillots de sang .